

Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

### 1. Responsabilités scientifiques ou pédagogiques

Actuellement :

- \* Co-Directrice de l'Équipe de recherche Louis Josserand (EA 3707) avec Olivier Gout
- \* Responsable de la Licence Droit Philo pour le droit (depuis 2012 – jusqu'en novembre 2021)
- \* Responsable du Master Culture judiciaire (depuis 2019)
- \* Membre du Conseil de Faculté (depuis janvier 2014)
- \* Membre du Conseil d'administration de l'Université Lyon 3 (depuis novembre 2020)
  
- \* Directrice scientifique du Recueil Dalloz (depuis janvier 2020)
- \* Membre du Conseil scientifique du GIP Mission de recherche Droit et justice (depuis avril 2018, présidente du Conseil depuis janvier 2021)

Responsabilités exercées antérieurement (notamment) :

- \* Membre du CNU section 01 (2015-2019)
- \* Directrice de l'Ecole doctorale Droit 492 (2010-2015)
- \* Membre du jury du concours d'agrégation de droit public 2011-2012 (Pst D. Truchet)

### 2. Enseignements actuels

Introduction générale au droit (L1), Argumentation juridique (M2), Sources du droit (M2), Sources des droits et libertés fondamentaux (IEJ), Culture juridique (EDD, avec A.-S. Chambost)

### 3. Principales publications

a. Ouvrages / chapitres d'ouvrages/ rapports.

- \* *Le droit spontané*, préf. J.-M. Jacquet, Economica, 2002 (thèse)
- \* Co-dir., avec Baptiste Bonnet, *De l'intérêt de la summa divisio droit public – droit privé ?*, Dalloz, Thèmes et commentaires, 2010
- \* Dir. *Le raisonnement juridique – Recherche sur les travaux préparatoires des arrêts*, Dalloz, Méthodes du droit, 2013
- \* Co-dir., avec E. Cornut, *La coutume kanak dans le pluralisme juridique calédonien*, Presses de l'Université de Nouvelle-Calédonie, 2018
- \* Co-dir., avec Jean-Marc Sorel, *Regards croisés sur la soft law en droit interne, européen et international*, LGDJ, Contextes, 2018
- \* Avec M.-E. Ancel et M. Laazouzi, *Droit des contrats internationaux*, Sirey, Coll. U, 2<sup>e</sup> éd., 2019

\* Co-dir., avec M. Disant, *La QPC en action : usages et stratégies des avocats*, rapport de recherche publié sur le site du Conseil constitutionnel, 2020

\* X. Dupré de Boulois (dir.), *Les grands arrêts du droit des libertés fondamentales*, Dalloz, 3<sup>e</sup> éd. 2021 (Chapitre droit privé)

\* *Introduction générale au droit*, LGDJ, Manuel, 6<sup>e</sup> éd. 2021

#### b. Chroniques régulières

\* « Sources du droit en droit interne », Revue trimestrielle de droit civil, depuis 2004

\* « QPC et procédures », revue Procédures, depuis 2018

\* « Droit international privé des contrats », Revue des contrats, 2003-2014

#### c. Autres

\* « Nouvelles normes : règles spontanées et droit délibéré », in *Forces subversives et forces créatrices en droit des obligations*, (dir. G. Pignarre), Dalloz, Thèmes et commentaires, 2005, p. 101

\* « De l'usage prudent des « usages honnêtes » – Réflexions sur un – éventuel – malentendu », in *Mélanges Ph. Jestaz*, Dalloz, 2006, p. 119

\* « Pouvoir créateur du juge et rédaction des décisions de justice », in *La création du droit par le juge*, Archives de Philosophie du Droit, T. 50, 2007, p. 49

\* « Constitution et droit communautaire dérivé : la voix du Conseil d'Etat dans le dialogue des juges », D. 2007, 2742-2748

\* « Les sources de l'éthique des affaires – Codes de bonne conduite, chartes et autres règles éthiques », in *Mélanges Philippe le Tourneau*, Dalloz, 2007, 337-358

\* « La *lex mercatoria* entre ordre et désordre », in *Mélanges Jacques Foyer*, Economica, 2007, 305-329

\* « Les autorités des doctrines », in *L'autorité*, (dir. J. Foyer, G. Lebreton et C. Puigelier) PUF, Cahiers des sciences morales et politiques, 2008, 291-307

\* « L'utilisation par la pratique des codifications d'origine doctrinale », D. 2008, 494-499

\* « Les « motifs des motifs » des arrêts de la Cour de cassation – Etude des travaux préparatoires », in *Mélanges Burgelin*, Dalloz, 2008, 125-180

\* « La réception du droit souple par l'ordre juridique », in *Le droit souple*, Association Henri Capitant, Dalloz, Thèmes et commentaires, 2009, 113-139

\* « La force normative optionnelle », in *La force normative. Naissance d'un concept*, (C. Thibierge et alii.), LGDJ Bruylant, 2009, 165-170

\* « Les codes de conduite d'entreprise et l'effectivité des droits de l'homme », in *Droit économique et droits de l'homme*, (dir. L. Boy, J.-B. Racine, F. Siiriainen), éd. Larcier, 2009, 671

\* « La simplification par la codification à droit constant », in *Qu'en est-il de la simplification du droit ?*, J. Pousson et F. Rueda (dir.), Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, LGDJ, 2010, p.53-67

\* « La pédagogie selon la Cour de cassation : anti-pédagogie des arrêts, pédagogie hors les arrêts », in *La pédagogie au service du droit*, Ph. Raimbault, dir., LGDJ et Presses de l'université Toulouse 1 Capitole, 2011, p. 403

\* « La pratique et les sources du droit », in *Les sources du droit revisitées – Volume 3 : normativités concurrentes*, dir. I. Hachez et alii, éd. Anthemis et Université Saint-Louis, 2013, p. 111

\* « La responsabilité sociétale de l'entreprise et les droits fondamentaux », D. 2013. 1564

- \* « Les sources du droit et les branches du droit. A propos d'une conception doctrinale des sources du droit du commerce international », in *Mélanges J.-M. Jacquet*, LexisNexis, 2013, p. 181-199.
- \* « Autopsie d'une polémique : la Cour de cassation, la QPC et la doctrine », in *Mélanges J.-L. Bergel*, Bruylant, 2013, pp.171
- \* « Coutume ou coutumes : existe-t-il une notion uniforme de la « coutume » en droit français ? », in *La coutume dans tous ses états*, dir. F. Garnier et J. Vendrand-Voyer, éd. La mémoire du droit, 2013, pp. 217-234
- \* « Saisir le droit souple par sa définition ou par ses effets », Conseil d'Etat, *Etude annuelle 2013, Le droit souple*, La documentation française, 2013, p. 247
- \* Avec B. Fauvarque-Cosson, « Un nouvel instrument du droit souple international - Le « projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux », D. 2013. 2185
- \* Avec X. Magnon, « Propos introductifs », *RFDA* 2014. 3, dossier « Les adages en droit public »
- \* « Coutume et usages », *Rép. Civil Dalloz*, mars 2014
- \* « L'utilisation de l'argument sociologique par le juge judiciaire », in *L'argument sociologique*, dir. D. Fenouillet, Dalloz, 2015, p. 225
- « Les décisions QPC, le retard du législateur, les instances en cours et l'office de la Cour de cassation », note sous Cass. civ. 1<sup>e</sup>, 28 janvier 2015, n° 13-20.701, JCP G 2015. 361
- \* « Les effets dans le temps des décisions QPC : un droit des conséquences des décisions constitutionnelles », *Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 47, 2015, p. 65
- \* « L'intérêt général « impérieux » et les conflits de normes », in *Mélanges D. Truchet*, Dalloz, 2015, p. 159
- \* « Le champ d'application de la Charte entre droit de l'Union européenne et droits fondamentaux », *Justice et Cassation*, 2015, p. 391
- \* « Accès à la Cour de cassation et traitement des questions jurisprudentielles », D. 2015. 1720
- \* « Le droit de la famille vu par ses sources », in *Mélanges C. Neirinck*, LexisNexis, 2015, p. 229
- \* « Repenser la motivation des arrêts de la Cour de cassation ? Raisons, identification, réalisation », D. 2015. 2022
- \* « Les habitudes et les sources du droit », in *Les habitudes du droit*, dir. N. Dissaux et Y. Guenzoui, Dalloz, 2015, p. 69
- \* « Les différentes figures de la modulation de la jurisprudence », *Revue du Droit Public* 2016, p. 815
- \* « Conventionnalité et constitutionnalité devant les juges du fond », *Cahiers de l'Institut Louis Favoreu*, n° 5, 2016, pp. 55
- \* « Les outils de résolution des conflits de normes entre systèmes », in *Traité des rapports entre ordres juridiques*, B. Bonnet (dir.), Lextenso, 2016, p. 497
- \* « Du droit et des lois », commentaire d'un extrait du Cours de Code Napoléon de Demolombe, in *Les grands discours de la culture juridique*, Dalloz, 2017, n° 57, pp. 708-719
- \* « Les nouveaux pouvoirs. Introduction », in *Les nouveaux pouvoirs. Approche pluraliste des foyers de création du droit*, dir. A.-B. Caire, Bruylant, 2017, pp. 9-30
- \* « Quel contenu pour une introduction au droit ? », in *Qu'est-ce qu'une introduction au droit*, dir. R. Cabrillac, Dalloz, 2017, p. 85
- \* « Jurisprudence », *Répertoire Dalloz Droit civil*, nov. 2017
- \* « La soft law devant le juge : une figure à géométrie variable », in *Etudes à la mémoire de Ph. Neau-Leduc*, LGDJ, 2018, p. 371

- \* « La justice prédictive et les sources du droit : la jurisprudence du fond », *Archives de philosophie du droit*, 2018, Tome 60, p. 49
- \* « La Convention de Vienne, source vivifiante pour les questions d'interprétation », in *Mélanges C. Witz*, LexisNexis, 2018, p. 265
- \* « Les préfaces des Précis », *Revue d'histoire des Facultés de droit et de la culture juridique*, n° 38, 2018, pp. 919-949
- \* « La saisine pour avis : fixer la jurisprudence en amont ? », *D.* 2019. pp. 1622-1625
- \* « La justice prédictive et les sources du droit : la jurisprudence du fond », *Archives de philosophie du droit*, 2018, Tome 60, pp. 49-66
- \* Avec H. Fulchiron, note sous Cass. Ass. plé., 5 oct. 2018 (« Première demande d'avis à la CEDH : vers une jurisprudence « augmentée » ? »), *D.* 2019. 228
- \* « La fabrique de la jurisprudence en droit des contrats internationaux », *Travaux du Comité français de droit international privé 2016-2018*, éd. A. Pedone, 2019, pp. 205-244
- \* « L'habitude et les sources vivantes du droit », in *L'habitude en droit*, dir. C. Aubry de Maromont et F. Dargent, éd. Institut Universitaire Varenne, 2019, pp. 65-80
- \* « Le rôle des normes de droit privé. Rapport de synthèse », in *Le changement climatique, quel rôle pour le droit privé ?*, dir. M. Hautereau-Boutonnet et S. Porchy-Simon, Dalloz, Thèmes et commentaires, 2019, pp. 135-148
- \* « Les conclusions de l'avocat général Raymond Lindon », in *Histoire de la Justice, n° 30, Punir et réparer en justice du XVe au XXIe siècle*, dir. C. Gauvard, La documentation française, 2019, pp. 209-225
- \* « La Cour de cassation dans les discours de rentrée de ses premiers présidents », in *Mélanges M.-L. Mathieu*, Bruylant, 2019, pp. 227-240
- \* « Les Principes Unidroit comme cadre de référence pour l'interprétation uniforme des droits nationaux », in *Contributions françaises au 20e Congrès international de droit comparé*, RIDC 2019/2, pp. 413-430
- \* « Une autre jurisprudence ? », *JCP G* 2020. 277
- \* « L'arrêt de règlement. Physionomie d'un élément de culture juridique », in *Approches culturelles des savoirs juridiques*, dir. A.-S. Chambost, LGDJ, Contextes, 2020, pp. 171-189
- \* « La diffusion de la jurisprudence des Cours suprêmes : enjeux théoriques et contraintes pratiques », in *Congrès de l'AHJUCAF*, éd. AHJUCAF, mars 2020 (et site internet AHJUCAF)
- \* « Les sources du droit économique », in *Le droit économique au XXI<sup>e</sup> siècle. Notions et enjeux*, dir. J.-B. Racine, LGDJ, 2020, pp. 23-37
- \* « Désystématiser l'enseignement de l'introduction au droit ? », in *Mélanges en l'honneur de Pascal Ancel*, Larcier, 2021, pp. 247-260
- \* « Articuler l'interprétation conforme et la QPC », in *Les conditions de détention, condition de la détention*, dir. S. Zientara-Logeay, LexisNexis, 2021